

---

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2021



# Rapport d'orientations budgétaires 2021

## Table des matières

Préambule .....	3
Hypothèses retenues pour construire le budget.....	7
Concours financiers .....	7
Fiscalité .....	8
Tarification.....	9
Subventions .....	9
Principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la métropole.....	10
Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, APCP (hors reports d'investissement). .....	11
Principes recettes et dépenses d'investissement .....	11
Autorisation de programme et crédit de paiement (APCP).....	12
Plan pluriannuel d'investissement (PPI) .....	12
Niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.....	13
Profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. ....	13
Structure des effectifs .....	14
Dépenses de personnel .....	14
Avantages en nature .....	15
Durée effective du travail dans la commune. ....	15
Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget .....	15
Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune. ....	15
Glossaire.....	16

## Préambule

En préambule, nous rappellerons le contexte inédit de crise que nous connaissons toutes et tous. Cette crise, qui n'est pas seulement sanitaire, vient creuser encore les inégalités et fragiliser nos concitoyens tant sur le plan économique que social. Nous nous devons de les accompagner dans ce moment historique pour ne laisser personne sur le bord de la route.

Cette période, par les incertitudes – voire les craintes – qu'elle fait peser sur le niveau d'activité économique, sur les besoins sociaux de nos concitoyens et sur les budgets, rend plus que jamais nécessaire d'articuler la prudence à notre volonté de répondre à l'urgence tout en nous projetant vers l'avenir. Le besoin de répondre aux impératifs de la solidarité et de la transition écologique est immense.

Répondre à ces besoins, c'est notamment soutenir les acteurs associatifs et économiques qui contribuent à l'activité et au lien social, engager pleinement la ville dans l'adaptation au changement climatique, investir pour des équipements de qualité et se doter des moyens humains indispensables au bon fonctionnement de nos services publics. C'est penser Givors demain.

Nous sommes convaincus que les transitions vers cette ville de demain doivent être menées à tous les niveaux et l'échelon local constitue un des chaînons indispensables pour les engager.

La situation financière saine de la ville est un atout pour engager ces transitions dès cette année 2021 et être volontaire en matière d'investissement, sans pour autant envisager ni de hausse de l'impôt, ni de revalorisation des tarifs. Dans un contexte économique et social incertain lié à l'épidémie de la Covid-19, choisir de maintenir les impôts locaux et les tarifs des services publics à leur niveau actuel, c'est choisir de préserver les revenus des familles givordines.

Les actions qui seront engagées dès 2021 et se poursuivront tout au long du mandat s'inscrivent dans un véritable projet de territoire, construit de manière partenariale avec la Métropole de Lyon et avec les services de l'Etat. Celui-ci sera finalisé au cours de cette année et apportera de la part de tous nos partenaires des financements supplémentaires importants, pour améliorer fortement le quotidien de nos concitoyens et renforcer l'attractivité de notre ville.

L'ensemble des actions menées s'articule autour de cinq axes d'engagement qui structureront l'action de l'équipe municipale et des services de la Ville. Pour chacun des axes, le choix a été fait de donner, en exemples, quelques projets structurants, pour éclairer les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2021, sans pour autant être exhaustif.

### 1. Pour une ville éducative et attentive à sa jeunesse

Préparer l'avenir de notre ville implique de tout mettre en œuvre pour permettre à nos enfants et à la jeunesse givordine – les citoyennes et citoyens de demain – de grandir et de s'épanouir dans les meilleures conditions possibles. Le budget 2021 reflétera cet engagement de la municipalité, à travers plusieurs actions susceptibles de contribuer à la lutte contre les inégalités de destin.

L'attention est d'abord portée sur nos tout-petits. En 2021, une nouvelle crèche ouvrira à Givors. Offrant 11 berceaux supplémentaires, gérée par Bottines et Bottillons, subventionnée par la Ville, cette crèche répond à un réel besoin des Givordines et des Givordins. Malgré cette ouverture, Givors pâtit d'un manque de berceaux et se trouve sur ce plan en-dessous des moyennes métropolitaines. D'autres ouvertures pourront ainsi être envisagées tout au long de l'année.

Au niveau éducatif, le travail avec tous les partenaires sera accentué pour que tous ne forment qu'une seule et même équipe au service des enfants. Dans cet esprit, la Ville a postulé, en lien avec Grigny, au label « Cités éducatives ». Si la candidature des deux villes devait être retenue, de nouveaux financements offriraient alors des possibilités d'actions supplémentaires et une mise en réseau plus qualitative de toutes les institutions impliquées.

Dès 2021 et tout au long du mandat, la Ville de Givors fera de l'éducation de nos enfants une politique prioritaire, afin de leur offrir des conditions d'apprentissage de qualité en amont, pendant et en aval du temps scolaire. Pour concrétiser ces orientations, citons trois types d'actions qui seront menées dès 2021 :

- faciliter le transport de nos enfants jusqu'à l'école, ce qui impliquera d'agir pour lutter contre les incivilités dans les bus (notamment la ligne 81 desservant le collège Paul Vallon), d'offrir la gratuité des

transports aux élèves résidant sur le Plateau de Montrond, ou encore d'expérimenter la rue scolaire ou le pédibus pour sécuriser les trajets de nos enfants jusqu'à l'école ;

- veiller à la bonne alimentation de nos enfants, ce qui se traduit par un effort financier conséquent visant à améliorer la restauration collective (celle de nos enfants, mais aussi celle des seniors). Un nouveau marché a ainsi été mis en œuvre dès janvier 2021, avec un prestataire servant des repas de meilleure qualité, avec plus de bio, plus de produits locaux et moins d'emballages à usage unique. En outre, la Ville expérimentera dès le mois de février le dispositif « petit-déjeuner à l'école » et étudiera les possibilités de cuisine centrale qui pourrait être alimentée par une structure installée sur le site de Bertholon-Mourier que la ville est prête à racheter aux HCL pour son projet de lycée agricole et horticole ;

- réhabiliter les écoles de notre ville pour des conditions d'apprentissage optimales, ce qui se traduira par la finalisation des travaux du groupe scolaire Simone Veil puis, au cours du mandat, par la réhabilitation d'autres écoles.

Comme un symbole de toutes ces actions, et afin de favoriser la promotion sociale et d'encourager les bacheliers à poursuivre leurs études, la Ville versera également une prime, comprise entre 30€ et 150€, à l'ensemble des élèves ayant obtenu leur baccalauréat, toutes filières confondues. Il s'agit ainsi de donner un petit « coup de pouce » à nos élèves et de faciliter par la suite leur insertion professionnelle.

Alors que la crise sanitaire est appelée à s'installer durablement, et au moins une bonne partie de l'année 2021, il est nécessaire de penser autrement les temps éducatifs organisés en dehors de l'école, en lien avec l'Education nationale. Dans cet esprit, la Ville organisera en lien avec les écoles de la Ville des semaines vertes à la RAMA, et accentuera ses efforts pour faire du périscolaire un véritable temps éducatif.

Enfin, notre jeunesse sera au cœur des attentions de la Ville. Il sera proposé lors d'une prochaine délibération du Conseil municipal de dédier 70 000€ à la mise en œuvre d'un « pack jeunesse ». Ce montant permettra de prendre en charge une partie des frais de transport pour les étudiantes et étudiants résidant à Givors, d'aider au passage du permis ou à l'obtention du BAFA. Il s'agit ainsi de donner à notre jeunesse toutes les cartes pour faciliter son insertion dans la société.

## 2. Pour une ville solidaire, citoyenne et fraternelle

La population givordine souffre depuis de trop longues années de nombreuses fragilités économiques et sociales, avec un revenu médian inférieur de 25% à celui de la Métropole de Lyon. 42% des habitants de notre ville résident dans un quartier prioritaire de la Politique de la Ville. La crise sanitaire que nous traversons, et dont il est à ce stade impossible de prévoir la fin, impacte considérablement l'activité économique nationale, et même mondiale. Les conséquences sociales de ce fort ralentissement se font d'ores et déjà sentir et pourraient être plus graves encore dans les mois à venir. Dans ce contexte, la Ville renforcera son soutien aux Givordines et aux Givordins les plus fragilisés, notamment en augmentant sensiblement la subvention allouée au CCAS. Ainsi cette subvention sera-t-elle revalorisée de plus de 11%, passant de 360 000€ en 2020 à 400 000€ en 2021. Cette hausse permettra de recruter un nouveau Directeur ou une nouvelle Directrice du CCAS, de mieux structurer l'action sociale et d'ainsi répondre plus efficacement au besoin de solidarité de nos concitoyens en termes d'aides ou de lutte contre l'isolement.

La crise sanitaire a mis en lumière ce que nous savions déjà : la mobilisation de bénévoles et la force d'un tissu associatif sont des atouts essentiels pour maintenir et tisser les liens sociaux et les solidarités dans notre ville.

C'est dans cet esprit que la municipalité a créé dès le mois d'octobre la Réserve Civique Givordine, qui est déjà venue en aide aux services de la Ville pour appeler quotidiennement les Givordines et les Givordins inscrits sur le registre des personnes vulnérables et pour distribuer à nos aînés des colis de Noël plus importants que les années précédentes. L'action de la Réserve Civique sera maintenue en 2021, et même amplifiée, pour venir tout particulièrement en aide à nos seniors, et contribuer à lutter contre le sentiment d'isolement que beaucoup ressentent, encore aggravé par les confinements successifs.

Notre soutien aux bénévoles et aux associations qui, quels que soient leurs domaines, jouent un rôle crucial pour développer le vivre-ensemble fraternel que nous appelons de nos vœux, sera réaffirmé en 2021. Ainsi la ville augmentera-t-elle son enveloppe globale destinée aux associations, pour la porter à 1 000 000€. Un travail particulier sera en outre mené sur les conventions d'objectifs et de moyens, afin de les rendre plus efficaces, de gagner ainsi en transparence et en équité et d'assurer un meilleur contrôle de l'argent public.

Une ville solidaire, c'est aussi et indissociablement une ville citoyenne, une ville qui permet à tous les citoyens de construire ensemble les projets structurant leur avenir. C'est ainsi qu'une attention toute particulière sera portée à la vie démocratique locale, comme cela est fait depuis quelques mois avec le lancement de plusieurs concertations malgré le contexte sanitaire (Plateau de Montrond, réunions de travail avec les commerçants,

par exemple). En s'appuyant sur ces premières expériences, de nouvelles actions seront mises en place en 2021, structurées par le recrutement d'un chargé de mission « démocratie locale ». Il s'agira par exemple de la constitution d'un comité consultatif chargé de faire des propositions visant à mettre un œuvre un plan de lutte contre la fracture numérique. En outre, la Ville mettra en place dès 2021 un budget participatif abondé à hauteur de 100 000€.

### 3. Pour une ville attractive et dynamique

La crise économique qui s'installe, liée au ralentissement de l'activité causé par la crise sanitaire, fait déjà sentir ses effets sur l'emploi. Cela vient aggraver une situation préalablement difficile pour de nombreuses Givordines et de nombreux Givordins. Relancer le dynamisme de la Ville est ainsi une priorité, pour améliorer notre attractivité.

Avec l'objectif d'offrir de nouvelles possibilités d'insertion à nos concitoyens, la Ville maintiendra les activités avec nos partenaires, qu'il s'agisse du Pôle Emploi ou de la Mission Locale Rhône Sud. En outre, une candidature commune des villes de Givors et de Grigny au dispositif expérimental Territoires Zéro Chômeur Longue Durée sera soumise au cours de l'année 2021, ce qui impliquera un effort financier pour identifier les partenaires, construire les structures de gouvernance, relever les besoins des privés d'emploi ou encore imaginer l'entreprise à but d'emplois (EBE) qui pourra s'installer sur notre ville. L'attractivité de notre ville reposera également sur le dynamisme de nos commerces, eux aussi fortement impactés par les différentes vagues de confinement. Après les acquisitions de plusieurs locaux commerciaux en 2020 sur la rue Roger Salengro, un soutien renforcé à nos commerçants sera inscrit dans le budget 2021. Surtout, la rénovation du Centre Commercial des Vernes, dont le projet n'était pas abouti et ne convenait pas aux commerçants, a pu être intégralement repensé en concertation avec eux. La réhabilitation servira l'attractivité du quartier des Vernes et offrira un meilleur service et cadre de vie aux Givordines et Givordins.

L'attractivité d'une ville dépend également de la présence de services susceptibles de répondre aux besoins de ses habitants. À ce titre, proposer une offre de soins satisfaisante est un impératif, car la santé est un besoin essentiel. Afin de lutter contre la désertification médicale qui touche Givors depuis trop longtemps, la municipalité est engagée pour accompagner l'installation de nouveaux praticiens sur la ville. Dans cette optique, en 2021, la Ville rachètera les anciens locaux de la CAF et de la CPAM, ce qui représente un investissement d'1,2 million d'euros, et réhabilitera ces équipements afin d'être en capacité d'y ouvrir aussi rapidement que possible une maison pluriprofessionnelle de santé.

Le dynamisme de notre ville sera également servi par l'ensemble des projets culturels et sportifs organisés sur notre territoire. À ce titre, le soutien réaffirmé aux associations, déjà mentionné, leur permettra de maintenir et de développer leurs activités, dans un cadre redéfini par le biais des conventions d'objectifs et de moyens. Cela passe par la réhabilitation des structures d'accueil. Ainsi, dès 2021, la Ville engagera les études pour la réfection d'un terrain de football ainsi que celles nécessaires pour lancer, au cours du mandat, de la réhabilitation complète du gymnase Jacques Anquetil, construit en 1992, et qu'il est nécessaire d'adapter aux nouveaux usages et aux enjeux écologiques et énergétiques contemporains. Pour renforcer l'attractivité de la ville, une attention particulière sera portée à la propreté et à l'embellissement de notre ville, notamment aux entrées de la ville.

### 4. Pour une ville apaisée

Apaiser la ville est notre priorité. Un cadre de vie serein et bienveillant est un préalable nécessaire. Cette sérénité est indispensable pour que nos enfants et notre jeunesse puissent grandir et s'insérer socialement dans les meilleures conditions possibles.

Faire de Givors une ville apaisée suppose tout d'abord d'agir de manière volontariste pour répondre aux attentes des Givordines et des Givordins en matière de tranquillité publique et de sécurité. La tolérance zéro sera la règle. Des actions en ce sens ont déjà été menées depuis le mois de juillet 2020, avec le rétablissement de l'éclairage public, la mise en place d'une charte des mariages plus stricte afin d'éviter tout débordement en amont comme en aval des cérémonies, ou encore le recrutement d'un nouveau chef de poste expérimenté pour la Police municipale. Cet effort sera amplifié dès 2021, en commençant par l'augmentation de 50% du nombre de policiers municipaux. Cette hausse conséquente des effectifs entraînera également des dépenses supplémentaires liés à l'équipement de ces nouvelles recrues (tenues, moyens techniques, armements). L'objectif est de renforcer la présence de la Police municipale sur le terrain, de l'adapter pour répondre aux besoins des habitants.

L'action de la Ville en termes de tranquillité publique et de sécurité reposera en outre sur trois actions supplémentaires qui seront mises en œuvre dès 2021. La vidéoprotection verra tout d'abord son

fonctionnement intégralement repensé, afin que les caméras puissent être un véritablement atout à l'action des forces de l'ordre et de sécurité. Ce travail pourra s'appuyer sur une collaboration redynamisée avec la Police nationale et sur un travail partenarial accru avec les services de l'Etat. Il s'agira par exemple de moderniser le matériel actuel ou de déplacer certaines caméras afin de mailler véritablement la ville. En outre, les missions de la Police municipale s'inscriront au sein d'une organisation repensée, afin d'accroître la transversalité et la collaboration entre les différents acteurs de de la sécurité, de la prévention et de la médiation dans notre Ville. Enfin, la Ville œuvrera en 2021 au renforcement des liens partenariaux déjà tissés depuis 2020, pour permettra un travail collaboratif accru entre la Police municipale, la Police nationale, la gendarmerie, et la justice.

Travailler à l'apaisement de la ville, c'est aussi lutter contre les pollutions qui nuisent au quotidien des Givordines et des Givordins et qui sont sources d'importants problèmes de santé, de stress et d'anxiété. C'est pourquoi le budget 2021 permettra de soutenir des actions en faveur de modes de déplacement doux et contribuant ainsi à réduire la place de la voiture en ville et, par là, les pollutions sonore et atmosphérique. Subventionner jusqu'à 100€ l'achat de vélo, en complément de l'aide apportée par la Métropole de Lyon, s'inscrit pleinement dans cette démarche, à l'instar de l'étude menée pour la mise en place d'une navette desservant les principaux quartiers de la Ville. En outre, alors que le réchauffement climatique fait fortement sentir ses effets, à travers des pics de chaleur de plus en plus intenses, apaiser la ville impose de développer des îlots de fraîcheur qui rendront Givors plus agréable pendant ces fortes chaleurs. C'est l'un des objectifs poursuivis à travers la végétalisation des cours d'école, initiée dès le mois d'octobre 2020 et qui sera amplifiée au cours de l'année 2021.

#### 5. Pour une Mairie exemplaire, modernisée et financièrement saine

Les temps de crise montrent toujours le caractère crucial des services publics et des actions mises en œuvre à destination des habitants. La crise sanitaire que nous traversons ne fait pas exception, tant les collectivités locales ont été en première ligne pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Il reste cependant nécessaire de moderniser les services publics, afin d'être au plus près des attentes des Givordines et des Givordins, mais aussi d'être exemplaire dans la lutte face au changement climatique.

C'est ainsi que la Ville mettra en place en 2021 un système de prépaiement pour la plus grande partie des services municipaux. Cette modernisation permettra de limiter les risques d'impayés tout en identifiant mieux les difficultés rencontrées par certaines familles et en étant ainsi capables de mieux les accompagner, par le biais du CCAS.

Plus généralement, afin de répondre à son devoir d'exemplarité en termes écologiques, la rénovation énergétique sera au cœur de tous travaux engagés pour la réhabilitation des bâtiments appartenant à la ville. De même, un travail sera mené avec le SIGERLY pour remplacer les ampoules existantes, très consommatrices, par des LED, et en parallèle aller vers un éclairage nocturne adapté aux usages sans pour autant perturber la biodiversité, via une baisse de l'intensité à certaines heures.

Enfin, la situation financière saine de la ville doit être préservée. Ainsi, si le recours à l'emprunt est envisageable au cours du mandat, aucune dette supplémentaire ne sera contractée en 2021. Pour cela, une attention particulière a été portée sur les dépenses de fonctionnement ainsi que sur la maîtrise de la masse salariale. L'objectif est de stabiliser cette dernière et de travailler à une réorganisation interne des services afin de redéployer certains postes et de répondre ainsi plus efficacement aux demandes de nos concitoyens.

#### Conclusion

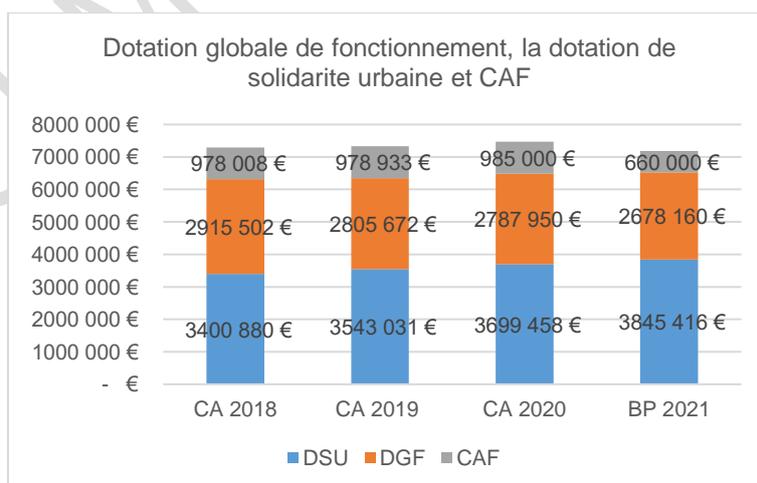
Plus que jamais, au regard de la crise sans précédent que nous traversons, il est de notre responsabilité de montrer que nous nous donnons les moyens de faire de l'écologie et de la solidarité, le cap majeur du budget 2021. Malgré cette crise, la municipalité sera proactive : toute l'équipe municipale sera ainsi présente sur tous les fronts, au bénéfice de notre territoire, et avec une seule boussole pour guider notre action : l'intérêt des Givordines et des Givordins.

## Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Les chiffres présentés pour les années 2018 et 2019 sont ceux des comptes administratifs. Pour l'exercice 2020 il s'agit du compte administratif prévisionnel, et pour 2021 ceux du projet de budget en cours d'élaboration. L'ensemble des chiffres sont arrondis à l'euro près.

### Hypothèses retenues pour construire le budget

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021
<i>Dépenses de Fonctionnement</i>	25 500 595	26 371 836	25 600 000	27 100 000
<i>Recettes de fonctionnement</i>	28 464 526	28 947 461	28 800 000	27 100 000
<i>Dépenses d'investissement</i>	12 299 435	10 765 859	8 920 000	12 700 000
<i>Recettes d'investissement</i>	8 764 297	10 503 645	8 040 000	12 700 000
<i>Concours financiers</i>				
	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021
R – DGF	2 915 502	2 805 672	2 787 950	2 678 160
R – DSU	3 400 880	3 543 031	3 699 458	3 845 416
R – CAF	978 008	978 933	985 000	660 000



La baisse de recette du contrat CAF prévue en 2021 est la conséquence de la baisse d'activité constatée sur 2020 du fait de la crise sanitaire.

La dotation de solidarité urbaine continue sa progression, qui palie à la baisse régulière de la dotation globale de fonctionnement pour notre commune.

## Fiscalité

Très attendu par les collectivités en fin d'année, le coefficient de revalorisation des bases fiscales des locaux d'habitation n'échappe pas à la règle de calcul liée à l'inflation.

Au regard de la crise sanitaire de la Covid-19 et malgré les politiques monétaires de la Banque Centrale Européenne, l'inflation n'est pas au rendez-vous. Ce sont essentiellement les prix des produits manufacturés qui ont diminué cette année (-0,3%) pénalisant ainsi l'inflation globale. Sur un an, l'IPCH est ressorti à +0,2% en novembre 2020. Ainsi l'augmentation forfaitaire des bases foncière, dépendante de l'inflation, a été fixée par l'Etat à +0.2%, et nous estimons par ailleurs la croissance physique des bases communales (nouveaux logements) à +0.3%, pour un total d'augmentation de la base fiscale de TF de 0.5%.

Bien que la taxe d'habitation sur les résidences principales soit supprimée progressivement à partir de l'année prochaine, les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière (en ce qui concerne les locaux d'habitation) seront soumises au coefficient de revalorisation légalement prévu à l'article 1518 du CGI. Ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 prévoit une suppression progressive du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021. En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de taxe d'habitation sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt, bénéficieront d'un dégrèvement de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.



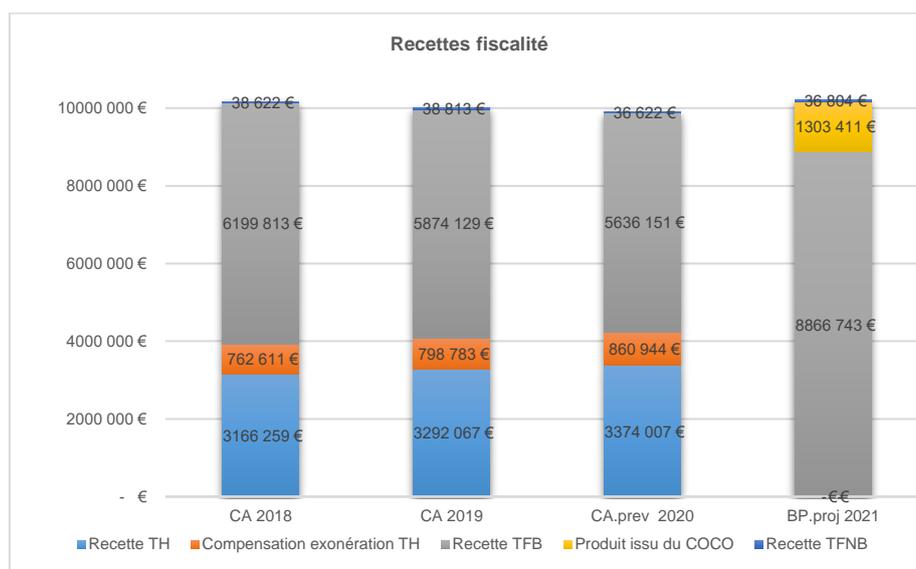
Sources : LFI 2018 & 2020 et Finance Active

En compensation de la suppression de la TH, les communes percevront la part départementale de la taxe sur les propriétés bâties.

Grâce à un mécanisme de coefficient correcteur visant à leur garantir une compensation à l'euro près, Chaque commune est garantie de conserver un produit fiscal stable. Pour la commune de Givors le coefficient correcteur (COCO) est fixé à 1,147 soit un total de 1 303 411 €.

Ce produit complémentaire vient s'ajouter au produit de la taxe foncière pour un total de 10 206 958 € de produit fiscal pour 2021.

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021
Taux TH	18,72 %	18,68 %	18,68 %	-
Recette TH	3 166 259	3 292 067	3 374 007	-
Compensation exonération TH	762 611	798 783	860 944	
Taux TFB	27,75 %	26,07 %	24,50 %	24,50 %
Recette TFB	6 199 813	5 874 129	5 636 151	8 866 743
Produit issu du coco				1 303 411
Taux TFNB	66,40	66,26	62,27	62,27
Recette TFNB	38 622	38 813	36 622	36 804
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>10 167 305</b>	<b>10 003 792</b>	<b>9 907 724</b>	<b>10 206 958</b>



### Tarifification

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021
Produits des services	905 253	937 764	670 000	710 000

Les produits des services (chapitre 70) sont composés essentiellement de recettes tarifaires des concessions cimetières, des produits de droit de stationnement, du conservatoire, de la piscine, du périscolaire, de l'enseignement, de la médiathèque, du théâtre, des locations de salles, ...

En raison de la crise sanitaire, ces recettes ont fortement été impactées sur l'exercice en 2020 et le seront encore en 2021.

Il n'y aura pas de revalorisation des tarifs en 2021. Par ailleurs, la municipalité fait le choix de rendre gratuit les transports de Montrond.

### Subventions

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021
D - Chap. 65 (subventions)	878 142	907 685	970 000	1 000 000
CCAS	360 000	360 000	360 000	400 000
Ecoles privées	81 828	83 283	83 768	110 0000

La commune réaffirme la volonté de dynamiser le tissu associatif et continuera de soutenir l'action des associations Givordines. Ainsi, le budget consacré aux subventions de fonctionnement versés aux associations sera porté à 1 000 000€ en 2021.

Néanmoins, un travail sur les critères d'attribution et les conventions d'objectifs sera mené sur l'exercice 2021 pour en assurer la transparence, l'équité et l'efficacité pour les givordins

L'augmentation de la subvention au CCAS découle de la décision de mieux structurer et de renforcer les politiques de solidarité de la commune. Cela se traduira en 2021 par le recrutement d'un directeur de CCAS et la mise à jour de l'analyse des besoins sociaux du territoire.

En 2021, l'évolution de la législation sur l'âge de scolarité obligatoire entraîne une forte augmentation de la subvention aux écoles privées qui sera progressive encore en 2022.

*Principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et la métropole*

	<i>CA 2018</i>	<i>CA 2019</i>	<i>CA.prev 2020</i>	<i>BP.proj 2021</i>
<i>R – Attribution de Compensation</i>	6 025 934	6 025 934	6 025 934	6 025 934
<i>R – Dotation de solidarité communautaire</i>	384 065	484 108	484 108	484 108

L'attribution de compensation (AC) résulte du montant de l'ancienne taxe professionnelle que recevait la Ville. Le montant 2020 est reconduit à l'AC provisoire 2021 dans l'attente de la fixation définitive par la commission locale d'évaluation des charges transférées.

La DSC (dotation de solidarité communautaire) est une dotation qui favorise la solidarité entre communes avec un partage équitable des richesses fiscales sur le territoire.

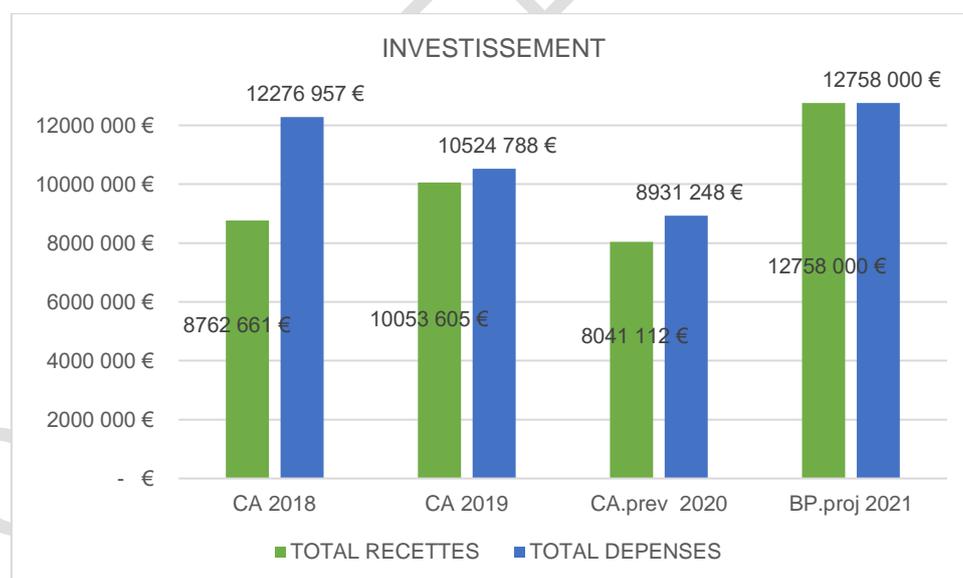
DOCUMENT DE TRAVAIL

## Orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, APCP.

### Principes recettes et dépenses d'investissement

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021
<i>R – FCTVA</i>	883 710	1 507 069	1 534 037	1 300 000
<i>Taxe d'urbanisme</i>	25 271	25 271	25 271	25 000
<i>Subv. D'inv</i>	561 710	2 255 552	634 960	2 110 000
<i>Vente cinéma</i>			829 000	
<i>Excédents de fonctionnement</i>	3 974 400	3 045 713	2 637 844	3 200 000
<i>Autofinancement (opérations d'ordre et résultat d'investissement reporté inclus)</i>	3 317 570	3 220 000	2 380 000	6 123 000
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8 762 661</b>	<b>10 053 605</b>	<b>8 041 112</b>	<b>12 758 000</b>
<i>Etudes, logiciels</i>	502 798	599 411	313 000	277 000
<i>Subv. versées</i>	812 119	766 197	216 000	177 000
<i>Travaux, acquisitions</i>	7 566 580	4 477 028	4 070 000	7 312 000
<i>travaux en cours, avances</i>	1 496 790	1 312 325	77 000	20 000
<i>Opérations en APCP</i>	893 935	2 587 836	3 565 612	1 542 000
<i>Opérations d'ordre</i>	1 004 735	781 991	689 636	830 000
<i>Reports 2020/2021</i>				2 600 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>12 276 957</b>	<b>10 524 788</b>	<b>8 931 248</b>	<b>12 758 000</b>

L'évolution en 2021 du chapitre des travaux et acquisition est liée principalement aux décisions d'acheter les terrains « Bertholon Mourier », pour un projet lycée agricole et horticole, et des bâtiments de la CAF et de la CPAM pour installer une maison de santé pluridisciplinaire.



*Autorisation de programme et crédit de paiement (APCP)*

	AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021 (reports 2020 compris)	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<i>Groupe scolaire</i>	5 546 000	893 934	2 191 635	1 884 936	575 495			
<i>Eglise Saint Nicolas</i>	443 000		27 755	71 018	344 227			
<i>Brassens</i>	2 000 000		368 446	1 297 620	333 934			
<i>Centre commercial Vernes</i>	5 592 026			92 026	500 000	2 250 000	2 250 000	500 000
<i>Piscine</i>	2 416 883			166 883	750 000	1 500 000		
<b>TOTAUX</b>	<b>15 997 909</b>	<b>893 934</b>	<b>2 587 836</b>	<b>3 512 483</b>	<b>2 503 656</b>	<b>3 750 000</b>	<b>2 250 000</b>	<b>500 000</b>

A la suite de la crise sanitaire certains travaux d'investissement ont pris du retard engendrant des décalages temporels de dépenses initialement prévues en 2020 notamment le groupe scolaire Simone Veil et le chantier de chauffage urbain.

Par ailleurs, à la suite du report des élections municipales et de l'installation tardive du Conseil municipal au 3 juillet 2020, la nouvelle municipalité a pris le temps d'évaluer les programmes d'équipements initialement prévus ainsi que d'impulser les réflexions et études nécessaires à la mise en œuvre de son programme. C'est notamment le cas pour le centre commercial des Vernes, dont le projet était inabouti et ne convenait pas aux commerces, et qui verra ainsi son enveloppe augmentée pour tenir compte des attentes des commerçants exprimées lors des dernières concertations. De même l'enveloppe concernant le projet de restructuration partielle de la piscine sera redimensionnée en raison de la transformation du projet.

*Plan pluriannuel d'investissement (PPI)*

Cet exercice budgétaire d'investissement se fera, à nouveau, sans recourir à l'emprunt, préservant les capacités de financement d'investissement par ce biais dans l'avenir.

Les thématiques sur lesquelles l'effort d'investissement est développé sont les suivantes :

	<b>BP.proj 2021</b>	<b>Mandat 2021-2026</b>
<i>Sport</i>	800 000 €	5 450 000 €
<i>Santé</i>	1 700 000 €	3 200 000 €
<i>Culture et éducation</i>	361 000 €	7 986 000 €
<i>Environnement</i>	100 000 €	1 500 000 €
<i>Service urbain</i>	396 000 €	2 330 000 €
<i>Aides au commerce</i>	515 000 €	5 575 000 €
<i>Patrimoine/équipement</i>	1 636 000 €	6 646 000 €
<i>Sécurité et aménagement urbain</i>	3 820 000 €	7 995 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>9 328 000 €</b>	<b>40 682 000 €</b>

## Niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021
<i>Epargne brute</i>	5 275 898	5 013 476	5 580 000	2 400 000
<i>Epargne nette</i>	5 255 868	4 992 612	5 580 000	2 400 000
<i>Encours au 31/12</i>	20 864	0	0	0

Le taux d'épargne indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

En 2020 au regard de l'estimation du compte administratif, notre taux d'épargne sera d'environ de 20 % (épargne/Recettes réelles de fonctionnement).

Pour 2021, l'estimation de notre taux d'épargne est d'environ à 9 %.

*Profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

Il apparaît qu'il n'y aura pas de besoin de financement par emprunt sur l'exercice 2021.

DOCUMENT DE TRAVAIL

## Orientations en matière de gestion des ressources humaines

### Structure des effectifs

#### *Dépenses de personnel*

Le budget du personnel présenté pour 2021 apparait en légère hausse comparativement au dernier compte administratif. Il est cependant inférieur au BP 2020 qui s'élevait pour rappel à 16 264 224 €. Cela traduit le souci de la municipalité de concilier les moyens suffisants au développement des services publics et la gestion rigoureuse de l'argent public.

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021	
<b>Chap. 012</b>	<b>15 695 146,47</b>	<b>15 715 003,18</b>	<b>15 934 411</b>	<b>16 175 305</b>	
<i>Agents titulaires</i>	dont TI	6 476 988,91	6 417 851,78	6 324 519,08	6 450 000,00
	Charges/TI	3 303 912,05	3 266 686,56	3 219 180,21	3 283 050,00
	<b>dont TI chargé</b>	<b>9 780 900,96</b>	<b>9 684 538,34</b>	<b>9 543 699,29</b>	<b>9 733 050,00</b>
	dont RI, primes, NBI	1 451 963,00	1 453 153,33	1 513 254,86	1 632 000,00
	charges/RI, primes NBI	72 598,15	72 657,66	75 662,74	81 600,00
	<b>dont RI,primes, NBI chargés</b>	<b>1 524 561,15</b>	<b>1 525 810,99</b>	<b>1 588 917,60</b>	<b>1 713 600,00</b>
	<b>Total titulaires</b>	<b>11 305 462,11</b>	<b>11 210 349,33</b>	<b>11 132 616,89</b>	<b>11 446 650,00</b>

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021	
<i>Agents non titulaires</i>	dont contractuels et emplois aidés	1 747 871,39	1 897 690,89	1 912 289,88	2 050 000,00
	dont vacataires	552 257,56	488 280,62	571 894,59	580 000,00
	dont primes, RI	171 839,25	185 996,22	248 049,10	270 000,00
	charges	1 118 378,00	1 155 660,00	1 207 131,00	1 235 000,00
	<b>Total non titulaires</b>	<b>3 590 346,20</b>	<b>3 727 627,73</b>	<b>3 939 364,57</b>	<b>4 135 000,00</b>

En 2021 est mis en place un dispositif de prime de fin de contrat qui renchérit le coût des contrats inférieurs à un an. La municipalité s'engage dans un travail résolu de lutte contre l'emploi précaire au sein des services municipaux.

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021	
<i>Tous agents confondus</i>	dont HS	76 003,66	110 001,34	119 866,94	120 000,00
	dont HC et astreintes	37 055,92	37 055,52	36 401,85	38 000,00

L'année 2020 a été marquée par plusieurs tours d'élections ou de nombreux agents sont mobilisés sur les scrutins. De plus la mise en place des protocoles sanitaires, et l'absentéisme engendré par l'épidémie de la Covid-19, contribué à une année de pic.

Les élections départementales et régionales à organiser en juin, et le manque de visibilité sur la sortie de crise sanitaire conduit à anticiper une dépense similaire en 2021.

### Avantages en nature

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021(*)
Tous agents confondus	Avantages en nature logement	33 831,60	32 452,80	47 434,80
	Avantages en nature véhicule	1 224,05	1 755,96	1 755,96
		35 055,65	34 208,76	49 190,76
				43 500,00

(\*) BP 2021 : sous réserve des délibérations octroyant des véhicules de services et logements

Ces avantages en nature font l'objet d'une délibération annuelle. Ils sont donc attribués en totale transparence.

En 2021, le budget comprend également l'assurance du personnel, les frais de déplacement, les participations à la mutuelle, l'indemnité de résidence, le supplément familial, aide aux vacances, les remboursements de transport, l'allocation enfant handicapé et les cotisations à la médecine du travail pour un montant de 392 155€.

### Durée effective du travail dans la commune.

Lors du dernier contrôle de la CRC, des remarques concernant le temps de travail avaient été formulées :

- Non-respect des 1607 h du fait des 29h du Maire et jours d'ancienneté ;
- Système de 36ème heure avec un compte de congés heure ARTT sans base légale ;
- Manque de fiabilité dans la gestion des congés, système automatisé à mettre en place.

Le respect des 1 607 heures est clairement affiché dans la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 . Un travail avec les représentants du personnel sera donc ouvert au cours de l'année 2021 pour amener la collectivité à se mettre en conformité règlementaire.

### Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget

	CA 2018	CA 2019	CA.prev 2020	BP.proj 2021
Titulaires / Stagiaires	280,54	274,21	267,66	266,76
Emploi fonctionnel	1	1	1	0
Contractuels	67,87	78,24	72,75	64,23

\*au 31/12/N  
\*\* au 01/01/N

### Démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Les lignes directrices de gestion (LDG) constituent un nouveau moyen de gestion imposé à toutes les collectivités par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 définit les modalités de leur mise en œuvre.

Les textes prévoient 2 volets à ces LDG:

- LDG relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des RH;
- LDG relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

En tant que collectivité affiliée auprès du CDG 69, ce second volet sera traité par le CDG lui-même notamment pour la promotion interne. Les avancements de grade et à la valorisation globale des parcours seront intégrées au 1er volet.

Les LDG sont définies en fonction des orientations et des projets que les élus ont l'intention de réaliser sur la durée du mandat, les RH étant au service du projet de la collectivité. A cette fin la direction générale sera missionnée pour proposer une nouvelle organisation afin de mettre en adéquation les ressources humaines avec le projet politique et d'en optimiser la réussite.

## **Glossaire**

### **Epargne nette**

L'épargne nette est égale à la CAF diminuée du montant du remboursement du capital de la dette.

### **Dépenses d'investissement**

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement à l'exclusion du remboursement du capital de la dette.

### **Dépenses (recettes) réelles / Dépenses (recettes) d'ordre**

Les dépenses (recettes) budgétaires sont composées des dépenses (recettes) réelles et des dépenses (recettes) d'ordre. Les dépenses (recettes) d'ordre correspondent à des écritures n'impliquant ni encaissement, ni décaissement effectif. Il s'agit, par exemple, des dotations aux amortissements. Au contraire des opérations d'ordre, les dépenses (recettes) réelles donnent lieu à des mouvements de fonds.

### **Section de fonctionnement / Section d'investissement**

La section de fonctionnement enregistre les opérations courantes qui se renouvellent régulièrement et constituent des charges et des produits à caractère définitif (charges de personnel, fournitures, intérêts de la dette, prestations de services,...)

La section d'investissement retrace les opérations relatives au patrimoine (acquisitions, ventes, travaux,...). Ces opérations sont souvent étalées sur plusieurs années.

### **L'attribution de compensation (AC)**

L'attribution de compensation constitue pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) le seul versement obligatoire en faveur des communes. Ses modalités d'évaluation sont fixées à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI). Elle est égale aux ressources fiscales transférées par la commune à la communauté l'année précédant la mise en place de la FPU, diminuées du coût net des charges transférées.

### **La dotation de solidarité communautaire (DSC)**

La dotation de solidarité communautaire est un versement facultatif effectué par les EPCI à fiscalité professionnelle unique, au profit de leurs communs membres. Elle est régie par l'article 1609 nonies C du CGI. Son montant et ses critères de répartition sont librement définis par le conseil métropolitain. Il s'agit d'un outil de péréquation destiné, si les élus le souhaitent, à réduire les inégalités de richesse entre les communes. Le plus souvent, l'EPCI redistribue à ses communes membres une partie de la croissance de ses recettes fiscales.